la Croix

N° et date de parution : 37968 - 01/02/2008
Diffusion : 96232
Périodicité : Quotidien
Page : 5
Croix_37968_5_8.pdf
Taille : 100 %
Site Web : http://www.la-croix.com

Les cellules de sang de cordon, une voie à explorer

Dans le débat sur les cellules souches, certains veulent promouvoir les cellules du sang de cordon, qui ne posent pas de problème éthique

A l'heure où se tient, à Évry, un congrès international sur les cellules souches embryonnaires *(lire notre édition d'hier)*, des chercheurs continuent à explorer la piste des cellules extraites du sang de cordon ombilical. Avantage : celles-ci ne posent aucun problème éthique, puisqu'elles ne font pas appel à l'embryon. Inconvénient : leurs indications restent, pour l'heure, limitées.

Grégory Katz-Bénichou, titulaire d'une chaire de bioéthique à l'Essec et aussi vice-président d'Eurocord, une plate-forme de recherche internationale sur le sang de cordon, croit en l'avenir de ces cellules. *« À la différence des cellules souches embryonnaires, celles issues du cordon ont déjà prouvé leurs capacités thérapeutiques,* argumente-t-il. *Cette voie de recherche devrait donc être privilégiée, dans l'intérêt des patients. »* Aujourd'hui, il est vrai, ces cellules, qui assurent la production des différentes cellules sanguines, servent à réaliser des greffes dans toutes les maladies du sang : cela va de la thalassémie ou de la drépanocytose (maladies héréditaires de l'hémoglobine) aux maladies malignes du sang (leucémies) ou des ganglions (lymphomes), en passant par certaines maladies génétiques rares ainsi que des déficits immunitaires et des insuffisances de fonctionnement de la moelle. La première greffe mondiale a été effectuée en 1988 par Éliane Gluckman à l'hôpital Saint-Louis, à Paris. *« Depuis,* rappelle le docteur Agnès Devergie, médecin dans le service hématologie-greffe de moelle de l'hôpital Saint-Louis, *plusieurs milliers de patients en ont bénéficié. Cela marche très bien, que l'on prenne ces cellules sur un donneur ou qu'on les prélève dès la naissance pour les congeler dans des banques, en vue d'une utilisation ultérieure. »*

La question qui se pose à présent est de savoir si ces cellules sont capables de fabriquer autre chose que des cellules sanguines.

En France, il existe ainsi trois banques qui stockent un peu plus de 5 000 poches de sang de cordon.

La question qui se pose à présent est de savoir si ces cellules sont capables de fabriquer autre chose que des cellules sanguines. En novembre dernier, lors d'un colloque au Sénat, Nico Forraz, chercheur à l'université de Newcastle, en Grande-Bretagne, indiquait avoir isolé en 2005 *« un groupe de cellules souches très rares à partir du sang de cordon, qui ont la capacité de former différents types de tissus : sanguin, nerveux, pancréatique ou encore hépatique »*. Et formait aussi l'espoir de pouvoir, grâce à celles-ci, *« régénérer les tissus de cornée humaine »*.

C'est là que les scientifiques divergent et qu'un débat les oppose. Pour Daniel Aberdam, chercheur à l'Inserm, *« les cellules du cordon ont un potentiel relativement réduit : elles ne peuvent pas produire tous les types de cellules, contrairement aux cellules souches embryonnaires, et pas dans des quantités suffisantes. Alors, bien sûr, il faut continuer les recherches, mais sans exclusive. »* Même réaction de Philippe Menasché, chirurgien cardiaque à l'hôpital Georges-Pompidou (Paris) : *« Je travaille avec ces cellules dans certaines indications cardiaques. Mais quand il faut refaire du tissu, non, ça ne marche pas. Pour l'heure, il n'a jamais été démontré que les cellules issues du cordon pouvaient donner des cellules de foie, de cerveau ou de cœur. C'est même le contraire qui a été démontré. »*

Dans ce débat, chaque « camp » soupçonne l'autre d'être animé par des arrière-pensées plus idéologiques que scientifiques. Ce qui ne fait guère avancer la réflexion. Une chose est certaine : en l'absence de réponse définitive, il est indispensable de continuer à mener des recherches sur les cellules de cordon, qui n'impliquent ni utilisation ni destruction d'embryons humains.

MARIANNE GOMEZ

Copyright (La Croix) Reproduction interdite sans autorisation